Vieillir et vivre ensemble

Chez soi,
dans sa communauté,
au Québec

Historique

de la première politique gouvernementale sur le vieillissement

Québec

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2012
ISBN 978-2-550-65217-5 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2012

Message de la ministre responsable des Aînés

Le 3 mai 2012, j'ai eu l'honneur de rendre publique la première politique gouvernementale sur le vieillissement, en compagnie de mes collègues, la ministre déléguée aux Services sociaux, Mme Dominique Vien, et le ministre de la Santé, le docteur Yves Bolduc. La politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* est le résultat d'un véritable travail de consultation, de concertation et d'engagement, tant de ministères et d'organismes gouvernementaux que de nos partenaires non gouvernementaux. Grâce à leur apport, la politique et ses actions répondent aux besoins réels des aînés.

Cette politique a aussi une belle histoire que je désire partager avec vous. Elle est ponctuée de réalisations marquantes et d'avancées importantes pour tous les aînés du Québec. En parcourant le présent document, vous pourrez mesurer tout le chemin parcouru depuis 2003, une année charnière, et découvrir les différentes actions menées au fil des ans par le gouvernement du Québec pour améliorer les conditions de vie des aînés et favoriser leur participation active à la société.

Présentant une grande variété de statistiques sociodémographiques sur le vieillissement de la population et la situation des personnes aînées au Québec, cette histoire de la première politique gouvernementale sur le vieillissement sera une source précieuse d'information pour toutes les générations.

Avec la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*, nous avons franchi une étape déterminante dans la reconnaissance de la contribution unique des aînés à la société québécoise. Nous avons aussi affirmé notre volonté collective d'améliorer leurs conditions de vie. On dit souvent que le passé est garant de l'avenir. Je suis convaincue que cette politique et les actions qui en ont pavé la voie ont jeté les bases d'un Québec encore plus riche de la contribution de ses aînés.

Bonne lecture!

Marguerite Blais
Ministre responsable des Aînés

Table des matières

1. Une société vieillissante 4

2. Les actions du gouvernement avant 2007 6

3. Les actions du gouvernement à partir de 2007 7

La consultation publique de 2007 7

La démarche municipalité amie des aînés 8

Le plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 9

Les ententes spécifiques avec les conférences régionales des élus 10

Les tables régionales de concertation des aînés 11

Appui aux proches aidants 11

Les carrefours d'information pour aînés 12

Les maisons des grands-parents 13

Le soutien aux organismes communautaires 13

Le plan d'investissement pour les personnes âgées 14

La politique *Vieillir et vivre ensemble* et son plan d'action 2012-2017 14

Un Québec riche de la contribution de ses aînés 16

Investissements majeurs en faveur des aînés 17

1 UNE SOCIÉTÉ VIEILLISSANTE

Le Québec est un des endroits au monde où le vieillissement de la population est le plus rapide.

En 2011, les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent près de 16 % de la population québécoise[1]. Cette tranche d'âge dépasse pour la première fois celle des moins de 15 ans[2]. En 2031, les personnes aînées devraient représenter près de 26 % de la population[3].

Cette réalité s'explique notamment par l'augmentation constante de l'espérance de vie à la naissance des Québécoises et Québécois : entre 1950 et 2010, elle est passée de 66 ans[4] à 81,7 ans[5], ce qui représente un bond de plus de 15 ans en 60 ans.

Les personnes aînées seront donc de plus en plus nombreuses et leur espérance de vie poursuivra sa progression. Ainsi, en 2051, l'espérance de vie des hommes atteindra 85,5 ans, et celle des femmes, 89,0 ans[6].

L'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale de la Santé affirment que :

- **l'évolution démographique offre des occasions de développement importantes pour les sociétés comme pour les individus;**
- **les gouvernements et tous les acteurs concernés doivent saisir ces occasions en mettant à contribution les personnes aînées.**

Avec une population vivant plus longtemps, la vieillesse offre tout un univers de possibilités, tant pour les individus que pour les communautés.

---

1. Statistique Canada (juillet 2011), Estimation de la population du Canada : âge et sexe, *Le Quotidien*. [En ligne] : [http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/110928/dq110928a-fra.htm]. (Consulté le 11 février 2012).
2. Statistique Canada (juillet 2011), Estimation de la population du Canada : âge et sexe, *Le Quotidien*. [En ligne] : [http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/110928/dq110928a-fra.htm]. (Consulté le 11 février 2012).
3. Institut de la statistique du Québec (mai 2010), Population par année selon le sexe, l'âge et le scénario, 2006-2106, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*. [En ligne] : [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers2006-2056/index.htm]. (Consulté le 11 février 2012).
4. Claude CASTONGUAY et Mathieu LABERGE (2010), *La longévité : une richesse*, Montréal, CIRANO, p. 8.
5. Institut de la statistique du Québec (octobre 2011), Espérance de vie à la naissance et à 65 ans selon le sexe, Québec, 1980-1982 à 2010. [En ligne] : [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_deces/4p1.htm]. (Consulté le 5 avril 2012).
6. Institut de la statistique du Québec (2009), *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*, édition 2009, p. 23.

Quelques chiffres sur les aînés

- En 2006, 68 % des personnes aînées vivant en ménage privé ou dans des résidences non institutionnelles pour personnes âgées vivent sans incapacité[7];
- En 2006, les ménages dont le principal soutien est âgé de 65 ans ou plus sont plus souvent propriétaires (59,7 %) que locataires (40,3 %). Cette situation s'inverse toutefois chez les 85 ans ou plus. Par ailleurs, les ménages dont le principal soutien est une femme deviennent majoritairement locataires à partir de 75 ans[8];
- En 2010, 2,9 % des personnes de 65 ans ou plus vivent en CHSLD[9];
- En 2010, 0,7 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent en ressources intermédiaires et en ressources de type familial[10];
- En 2009, 78 900 emplois sont occupés par des aînés et ce nombre ne cesse d'augmenter, atteignant 98 300 en 2011[11];
- En 2010, au Québec, un aîné bénévole de 65 ans ou plus donne, en moyenne, 207 heures de bénévolat encadré par an, soit le nombre d'heures moyen le plus élevé, tous groupes d'âge confondus[12].

---

7. Institut national de santé publique du Québec (2010), *Vivre avec une incapacité au Québec : Un portrait statistique à partir de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 et 2006*, Québec, p. 56.
8. Statistique Canada, Recensement du Canada de 2006. Compilation spéciale pour le compte de la Société d'habitation du Québec (SHQ), CO-1049, tableau n°26.
9. Ministère de la Santé et des Services sociaux (septembre 2011), *Info-Hébergement* – Bulletin d'information présentant des statistiques de base sur l'hébergement et l'habitation des personnes âgées en perte d'autonomie, Québec.
10. Ministère de la Santé et des Services sociaux (septembre 2011), *Info-Hébergement* – Bulletin d'information présentant des statistiques de base sur l'hébergement et l'habitation des personnes âgées en perte d'autonomie, Québec.
11. Statistique Canada, Base de données CANSIM, tableau 282-0002, 16 janvier 2012. Compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec. [En ligne] : [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/march_travl_remnr/parnt_etudn_march_travl/pop_active/b001_2008-2011.htm]. (Consulté le 6 juin 2012).
12. Statistique Canada (2012), Taux de bénévolat et répartition des heures de bénévolat, selon les caractéristiques personnelles et économiques, population âgée de 15 ans et plus, Québec, 2010. *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : rapport de tableaux, 2010* (tableau 2.6, p. 32). [En ligne] : [http://statcan.gc.ca/pub/89-649-x/89-649-x2011001-fra.pdf]. (Consulté le 22 mars 2012).

Selon un sondage effectué en 2006 par la firme Ipsos Descarie[13], 240 000 aînés, soit environ le quart des retraités qui n'occupent pas d'emploi, souhaiteraient le faire. Les actions du gouvernement du Québec s'inscrivent directement dans ce contexte et permettront aux générations actuelles et futures de personnes aînées de vivre dans un environnement favorisant le vieillissement actif.

Le concept du vieillissement actif renvoie à une vision positive du vieillissement. Vieillir en restant actif est *un processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse*[14].

2 LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT AVANT 2007

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a fait plusieurs gestes concrets afin de reconnaître la contribution des personnes aînées et de permettre la mise en œuvre d'actions favorisant le vieillissement actif.

En 2003, le ministère de la Santé et des Services sociaux a publié la politique de soutien à domicile *Chez soi : le premier choix*. En octobre 2005, à la suite d'une consultation publique, le rapport intitulé *Une pleine participation des aînés au développement du Québec : Afin de construire un Québec pour tous les âges* a été déposé à l'Assemblée nationale. Il proposait 17 recommandations visant à mieux circonscrire certains phénomènes liés au vieillissement de la population et à préciser les orientations gouvernementales en la matière.

Il ressort clairement de cet exercice que le gouvernement doit accorder une place importante aux aînés afin de leur assurer un milieu de vie auquel ils sont en droit de s'attendre dans une société telle que la nôtre.

Le gouvernement a donc tenu à donner aux aînés les moyens de conserver leur autonomie et leur qualité de vie. Il souhaitait également leur offrir toutes les possibilités de s'impliquer dans une société en évolution constante.

Dans cette optique, c'est à l'occasion du Discours sur le budget 2007-2008 que le gouvernement du Québec a lancé officiellement sa Stratégie d'action en faveur des aînés, *Un milieu de vie amélioré, une participation encouragée.*

---

13. Ipsos Descarie, *Sondage auprès des personnes de 55 ans et plus*, commandé par la Chambre des notaires du Québec et le Conseil des aînés, Rapport de recherche, novembre 2006; Conseil des aînés, mémoire présenté à la consultation publique sur les conditions de vie des personnes aînées, septembre 2007.

14. Organisation mondiale de la Santé (2002), *Vieillir en restant actif, cadre d'orientation*, Genève, Bibliothèque de l'OMS, p. 12.

Cette stratégie correspond à une réalité : les aînés n'ont jamais eu une place aussi importante dans notre société, et cette place ira en croissant au cours des prochaines années.

La stratégie d'action vise à répondre à une demande pressante venant aussi bien des aînés eux-mêmes que de l'ensemble de la collectivité québécoise.

Les aînés souhaitent vivre dans un milieu de vie répondant à leurs besoins, à leurs souhaits légitimes et à leurs espérances. Ils veulent également participer plus que jamais à l'évolution de notre société en contribuant à relever les défis de l'avenir.

Ces souhaits sont pleinement partagés par l'ensemble des Québécoises et des Québécois, quelle que soit la génération à laquelle ils appartiennent.

La Stratégie d'action en faveur des aînés comprenait des initiatives majeures d'ordres fiscal et budgétaire représentant 238 millions de dollars pour une année. Au total, c'est une enveloppe budgétaire de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans qui y était consacrée.

3 LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT À PARTIR DE 2007

LA CONSULTATION PUBLIQUE DE 2007

En 2007, dans la foulée de l'annonce de ces importantes initiatives gouvernementales, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, pose un geste significatif en nommant, pour la première fois dans l'histoire du Québec, une ministre entièrement affectée aux personnes aînées.

Cette même année, le premier ministre a confié à la ministre responsable des Aînés la tenue d'une consultation publique sur les conditions de vie des aînés. Toutes les personnes aînées du Québec ainsi que tout individu, groupe ou organisme s'intéressant à leurs conditions de vie étaient invités à y participer.

Bilan de la consultation publique : celle-ci a eu lieu dans 17 régions, y inclus le Nunavik, pour un total de 25 villes visitées, 52 séances publiques et 7 séances d'experts ont eu lieu, plus de 4 000 personnes y ont participé, 275 mémoires ont été déposés et près de 3 000 lettres, courriels, mémos et appels téléphoniques ont été reçus.

Cette vaste consultation qui s'est tenue du 27 août au 16 novembre 2007 a permis de jeter un regard éclairé sur ce qui avait déjà été fait, de mieux comprendre les préoccupations des personnes aînées au Québec et d'établir des priorités afin de répondre davantage à leurs besoins. Différents aspects des conditions de vie des aînés dans leur famille, dans la société et dans leur milieu de vie ont été abordés. À la suite de la consultation, une série d'actions a été amorcée en réponse aux demandes clairement exprimées par les aînés.

Le soutien aux aînés dans leur milieu de vie, l'aide aux personnes aidantes, le soutien aux organismes communautaires ainsi que l'amélioration de la qualité de vie des personnes aînées ont clairement été désignés comme étant au cœur des préoccupations gouvernementales, ce qui a pavé la voie à l'élaboration de la politique *Vieillir et vivre ensemble* et de son plan d'action.

LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

La démarche Municipalité amie des aînés (MADA) est une des premières mesures novatrices mises en avant par le gouvernement du Québec.

C'est en s'inspirant du *Guide mondial des villes-amies des aînés*, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)[15], publié en 2007, que le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a accepté la proposition d'une équipe de chercheurs universitaires spécialisés en gérontologie du Centre de recherche sur le vieillissement du Centre de santé et de services sociaux de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke. Il s'agissait de soutenir la réalisation, au Québec, de projets pilotes Villes amies des aînés.

En 2008, le gouvernement investit 2,8 millions de dollars sur une période de cinq ans dans le cadre de la Stratégie d'action en faveur des aînés, pour la réalisation de projets pilotes dans six municipalités et une municipalité régionale de comté (MRC). Ces projets ont connu un succès tel qu'ils ont mené à la création d'un programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, doté d'un budget annuel de 2 millions de dollars.

Tout comme les projets Villes-amies des aînés de l'OMS, la démarche MADA permet d'adapter les politiques municipales, les services et les structures pour et avec les personnes aînées. Celles-ci participent pleinement au processus décisionnel.

Cette démarche s'accomplit en concertation avec toute la communauté et vise principalement à établir une culture de respect à l'endroit des aînés, dans un souci d'intergénérationalité, d'accessibilité universelle et de développement durable.

La démarche MADA a suscité un grand engouement au Québec, comme en témoigne le nombre élevé de municipalités qui ont fait une demande pour s'y inscrire depuis sa mise en place.

---

15. Le 1er octobre 2007, l'OMS lançait le *Guide mondial des villes-amies des aînés* à la suite d'une vaste recherche menée dans 33 villes du monde entier. Cet outil, qui s'appuie sur la notion de vieillissement actif, permet d'envisager les diverses façons d'adapter nos milieux de vie aux besoins des personnes aînées. Le concept de « vieillissement actif » provient plus précisément du cadre d'orientation *Vieillir en restant actif*, de l'OMS. Il préconise une participation constante à la vie sociale, économique, culturelle, intellectuelle et civique. Il ne se réduit pas à la seule capacité de pratiquer une activité physique ou de prendre part au marché du travail.

L'enveloppe budgétaire disponible en 2011-2012 a permis à 138 nouvelles municipalités de s'engager dans cette démarche, ce qui porte à 238 le nombre total de municipalités québécoises mobilisées, dont les 10 villes de plus de 100 000 habitants : Montréal, Québec, Laval, Saguenay, Lévis, Longueuil, Trois-Rivières, Terrebonne, Gatineau et Sherbrooke. Cela représente 5,2 millions de citoyens.

De plus, pour encourager cet élan en faveur des aînés, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire offre, depuis 2010, un soutien de 3 millions de dollars par année, et ce soutien sera prolongé jusqu'en 2017 pour que les municipalités engagées dans la démarche MADA puissent financer de petits projets d'infrastructures utilisées par les aînés.

La démarche MADA est une réalisation majeure du gouvernement du Québec en faveur des aînés. De fait, entre 2008 et 2017, le gouvernement aura investi plus de 18 millions de dollars pour implanter la démarche MADA, qui est au cœur de la politique et du plan d'action *Vieillir et vivre ensemble*.

Enfin, à l'automne 2011, le Québec a participé à la première conférence internationale du Réseau mondial des Villes-amies des aînés de l'OMS, à Dublin. À la suite de la conférence internationale de Dublin, le Dr John Beard, directeur du département Vieillissement et cycle de vie de l'Organisation mondiale de la Santé, a déclaré :

> **L'OMS considère le Québec comme un leader mondial dans le développement de solutions innovantes pour favoriser le « vieillissement actif » dans un souci d'intergénérationalité, d'accessibilité universelle et de développement durable.**

LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES

Le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2010-2015, qui a été rendu public le 14 juin 2010, répond aux besoins exprimés lors de la consultation publique sur les conditions de vie des personnes aînées de 2007 et s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par le milieu.

Il constitue une pièce majeure concrétisée par le gouvernement en vue de favoriser le mieux-être des aînés et de prévenir toutes les formes d'abus à leur endroit.

Ce plan d'action prend en compte les préoccupations de toutes les personnes aînées, autonomes ou en perte d'autonomie, et des ressources qui interviennent auprès d'elles. De plus, il tient compte de l'organisation actuelle des services. Enfin, il favorise la concertation des différents acteurs pour que les efforts soient dirigés vers le même objectif, soit lutter contre la maltraitance et redonner à la personne aînée le respect et la dignité auxquels elle a droit.

Le plan d'action est le fruit de la concertation de treize ministères et organismes gouvernementaux, et de la collaboration de quatre partenaires experts. Il comprend deux parties : la première fait état de la maltraitance envers les personnes aînées et la seconde rassemble les actions que le gouvernement entend prendre afin de contribuer à la contrer.

Plus d'un an après le lancement du plan d'action, plus d'une trentaine de mesures ont été concrétisées, dont les mesures suivantes :

- diffusion d'une campagne de sensibilisation grand public;
- création d'une chaire de recherche universitaire sur la maltraitance;
- création d'une ligne téléphonique d'écoute et de référence;
- mise en place de coordonnateurs spécialisés en maltraitance dans toutes les régions du Québec;
- création, au sein de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, d'une équipe spécialisée pour contrer l'exploitation des personnes aînées, qui donne lieu à des interventions sur le territoire;
- lancement, en octobre 2011, d'une brochure conçue par l'Autorité des marchés financiers et intitulée *La confiance, ça se mérite!*, qui vise à assurer une meilleure protection contre les abus financiers;
- deux éditions du Forum des partenaires ont eu lieu, en 2011 et en 2012; près de 120 personnes ont participé à chaque rencontre.

Une enveloppe globale de 20 millions de dollars sur cinq ans a été consacrée à la mise en œuvre de ce plan d'action.

LES ENTENTES SPÉCIFIQUES AVEC LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS

La Stratégie d'action en faveur des aînés, adoptée dans le cadre du budget 2007-2008, prévoyait que le gouvernement utilise divers leviers d'action afin de mettre en œuvre les objectifs qui y sont inscrits.

L'un des objectifs de cette stratégie d'action consistait à adapter les services et les infrastructures régionaux aux besoins des personnes aînées. Pour la réalisation de cet objectif, le gouvernement du Québec a signé, le 31 mars 2008, des ententes particulières avec les 21 conférences régionales des élus (CRE).

Chaque CRE constitue, pour la région qu'elle représente, l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional.

Ces ententes représentent 12,5 millions de dollars sur cinq ans, avec un effet de levier dépassant les 17 millions de dollars, pour le financement d'initiatives touchant différents domaines d'intervention, dont le soutien aux proches aidants, le développement du loisir culturel et du bénévolat, l'exercice des droits des personnes aînées ainsi que la promotion d'une image positive du vieillissement.

LES TABLES RÉGIONALES DE CONCERTATION DES AÎNÉS

Les tables régionales de concertation des aînés, créées en 1999 dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées, s'inscrivent également à l'intérieur de la Stratégie d'action en faveur des aînés. Elles permettent aux aînés de disposer d'un lieu régional d'échange et de concertation où ils sont en mesure d'unir leurs voix pour mieux faire connaître leurs besoins et dégager les enjeux relatifs aux aînés. De plus, elles sensibilisent les autorités régionales aux questions entourant le vieillissement de la population. Enfin, elles sont les yeux et les oreilles de la ministre responsable des Aînés partout sur le territoire québécois.

La Conférence des Tables régionales de concertation des aînés se réunit deux fois par année pendant deux jours.

Dans le cadre de la Stratégie d'action en faveur des aînés, le MFA a accordé une somme annuelle de 40 000 $ à chacune des tables régionales pour la mise en œuvre de sa mission. C'est donc une somme totale de 725 000 $ qui est versée annuellement pour le financement des tables régionales.

APPUI AUX PROCHES AIDANTS

Au Québec, environ 300 000 aidants offrent des services de maintien à domicile à des aînés. Ces personnes rencontrent de nombreuses difficultés dans la conciliation de leur vie personnelle et professionnelle avec leurs tâches d'aidants. L'évolution graduelle des incapacités liées à la maladie d'Alzheimer, par exemple, fait en sorte qu'avec le temps, une assistance constante devient nécessaire. On constate, en outre, que plus la perte d'autonomie de la personne aidée est prononcée, plus l'engagement des proches aidants devient intense, pour ne pas dire exclusif.

À l'occasion du Discours sur le budget 2008-2009, la ministre des Finances de l'époque, Mme Monique Jérôme-Forget, annonçait que le gouvernement du Québec et Sojecci II ltée, holding de la famille Lucie et André Chagnon, avaient signé un accord de principe visant à conclure un partenariat d'une durée de dix ans en vertu duquel seraient financés des activités, des projets et des initiatives favorisant principalement le soutien aux proches aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies qui y sont apparentées.

L'accord de principe prévoit que 200 millions de dollars seront consacrés à cet objectif : 150 millions provenant du gouvernement du Québec et 50 millions provenant de Sojecci II ltée.

Afin de concrétiser ce partenariat, le projet de loi no 6, Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants, a été adopté le 8 octobre 2009 et sanctionné le 27 octobre 2009. De plus, le gouvernement du Québec a signé avec Sojecci II ltée un protocole d'entente créant une société de gestion qui administre la contribution annuelle de 15 millions de dollars du gouvernement et celle de 5 millions de dollars de Sojecci II ltée.

La Société de gestion, aussi connue sous le nom de L'Appui, a commencé ses activités en janvier 2010.

LES CARREFOURS D'INFORMATION POUR AÎNÉS

Les carrefours d'information pour aînés sont une réponse directe au besoin d'information exprimé par les aînés lors de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. Ils visent à faciliter l'accès à l'information gouvernementale aux aînés, particulièrement les plus vulnérables.

En 2007-2008, huit projets pilotes ont été menés dans sept régions. Les organismes accueillant les carrefours ont bénéficié d'un financement et d'un accompagnement dans le cadre d'une coordination nationale.

L'objectif de ces projets pilotes était d'expérimenter la gérance, par des organismes communautaires, d'un service d'accès à l'information sur les programmes et les services gouvernementaux destinés aux aînés.

Le Discours sur le budget 2011-2012 prévoyait qu'une somme de 2,1 millions de dollars serait consacrée aux six carrefours existants et aux vingt-quatre nouveaux carrefours, dont la mise en place s'échelonnerait de 2011-2012 à 2013-2014.

En implantant des carrefours d'information pour aînés partout au Québec, le gouvernement s'assure que les aînés seront mieux outillés pour être en mesure d'améliorer ou de maintenir leur qualité de vie.

LES MAISONS DES GRANDS-PARENTS

La première maison des grands-parents a été fondée en 1992, à Villeray. Elle est le fruit du travail concerté de la FADOQ, du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, du CLSC Villeray et du Club de l'âge d'or Le Pélican, avec l'appui des milieux scolaire, communautaire, institutionnel et des affaires.

Une maison des grands-parents est un organisme communautaire qui a comme objectif principal de placer la personne aînée en relation avec son réseau, qu'il s'agisse de sa famille ou de sa communauté. La personne est alors appelée à transmettre ses connaissances et son expérience de vie à ceux qui l'entourent et à participer à la vie active de sa communauté, en favorisant les liens intergénérationnels. De plus, l'organisme vise à briser l'isolement et à valoriser le rôle des aînés, ainsi que celui des jeunes, par des activités et des projets locaux.

Actuellement, six maisons des grands-parents existent au Québec, dont trois sont reconnues (Trois-Rivières, Villeray et Sherbrooke) et reçoivent un financement pour leur mission dans le cadre du Programme d'appui financier à l'action communautaire auprès des familles, qui est géré par le MFA. Des maisons ont également reçu du financement pour des projets spécifiques dans le cadre du programme *Du cœur à l'action* ou du programme *Soutien aux initiatives visant le respect des aînés* (SIRA).

Dans le cadre du Discours sur le budget 2011-2012, un investissement additionnel de 900 000 $ a été consenti aux maisons des grands-parents pour les trois prochaines années. Afin d'élargir leur rayonnement au Québec, le budget 2012-2013 prévoit des investissements additionnels de 3 millions de dollars pour la création de douze nouvelles maisons des grands-parents d'ici 2017.

LE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Le gouvernement du Québec appuie également une multitude de projets destinés à encourager le vieillissement actif des aînés, en partenariat avec les organismes communautaires.

Le programme *Soutien aux initiatives visant le respect des aînés* a été mis en place en 2008 afin de donner suite aux demandes formulées lors de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés tenue en 2007.

Les projets retenus visent notamment à maintenir les aînés dans leur milieu de vie le plus longtemps possible, et ce, dans des conditions sécuritaires et sécurisantes. Prévenir les problèmes de santé liés au vieillissement, améliorer la qualité de vie des aînés, combattre l'âgisme, la maltraitance et l'isolement social et promouvoir le vieillissement actif sont également des objectifs de ces projets.

Depuis la mise en place du programme SIRA, en 2008, une enveloppe totale de 30,6 millions de dollars a été consacrée à la réalisation de différentes initiatives locales, régionales ou nationales dans toutes les régions du Québec.

En 2010-2011, une enveloppe supplémentaire de 4,6 millions de dollars a été ajoutée au programme, dont 2 millions sont réservés pour des projets touchant les proches aidants des aînés. Le budget total 2010-2011 pour le programme SIRA et le programme *Du cœur à l'action* était de 11,2 millions de dollars.

En 2011-2012, le MFA a financé 9 projets nationaux et 64 projets locaux et régionaux, pour un total de 5,9 millions de dollars. La priorité a été accordée aux projets conçus pour favoriser le maintien des aînés dans leur milieu de vie le plus longtemps possible, dans des conditions sécuritaires.

LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Le 3 mars 2011, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en œuvre d'un plan de services intégrés pour les personnes âgées. Cela représente des investissements de 105 millions de dollars en 2011-2012, de 173 millions de dollars en 2012-2013 et de 200 millions de dollars par année à compter de 2013-2014.

Ce plan vise à assurer aux aînés des services efficaces adaptés à leur condition, notamment en matière de soutien à domicile, de récupération fonctionnelle, de ressources intermédiaires, de centres d'hébergement et de soins offerts aux personnes atteintes d'Alzheimer.

Ce plan témoigne de l'engagement véritable du gouvernement envers les personnes aînées.

LA POLITIQUE *VIEILLIR ET VIVRE ENSEMBLE* ET SON PLAN D'ACTION 2012-2017

L'ensemble de ces actions a mis en lumière l'importance de l'apport des aînés pour le développement de la société québécoise. Dans ce contexte, en mai 2010, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, a confié à la ministre responsable des Aînés le mandat de développer une vision novatrice à l'égard du soutien apporté aux personnes aînées pour leur permettre de *Vieillir chez soi*.

Une autre étape a été franchie le 23 février 2011, lorsque, dans son discours inaugural, le premier ministre a annoncé l'élaboration de la politique *Vieillir chez soi*.

Celle-ci démontre la volonté du gouvernement d'offrir, dans chaque région, des services adaptés et conçus pour améliorer la vie des aînés et vise à reconnaître que nos aînés actifs et en santé veulent vieillir à la maison[16].

16. Extrait du discours du premier ministre, « Santé : création d'une direction de la lutte contre le cancer et un soutien accru pour nos aînés », Québec, 23 février 2011, [En ligne] : [http://www.premierministre.gouv.qc.ca/actualites/communiques/2011/fevrier/2011-02-23c.asp]. (Consulté le 12 février 2012).

Le mandat d'élaboration de cette politique a été confié conjointement à la ministre responsable des Aînés et à la ministre déléguée aux Services sociaux. Le ministre de la Santé et des Services sociaux, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministre des Transports du Québec et le président de la Société d'habitation du Québec ont reçu le mandat d'y collaborer. Dans le cadre de l'élaboration de la politique et du plan d'action, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'est ensuite ajouté ainsi que les douze autres ministères et organismes gouvernementaux suivants :

- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Ministère des Finances;
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles;
- Ministère du Travail du Québec;
- Office des personnes handicapées du Québec;
- Régie du bâtiment du Québec;
- Secrétariat à la condition féminine;
- Secrétariat du Conseil du trésor;
- Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales;
- Secrétariat aux affaires autochtones.

Cette politique et son plan d'action 2012-2017 visent à créer des conditions propices au vieillissement actif, soit favoriser la participation, la santé et la sécurité des aînés et accroître leur qualité de vie, et ce, dans un contexte d'équité intergénérationnelle. La démarche MADA est considérée comme étant la locomotive de cette politique qui repose sur une approche systémique et participative de développement des communautés très similaire à l'approche de l'OMS.

La politique *Vieillir et vivre ensemble* et son plan d'action mettront en avant une approche novatrice et intégrée qui privilégie la participation intersectorielle et le développement des communautés en ce qui concerne les services et les infrastructures, de manière à les adapter à la réalité et aux besoins des personnes aînées. Dans ce contexte, ils contribueront à ce que les aînés puissent vieillir et vivre le plus longtemps possible dans leur domicile, dans leur communauté et dans leur région.

Ils contribueront aussi à jeter les bases d'une société pour tous les âges, de manière à permettre aux générations actuelles et futures de personnes aînées de vivre dans un environnement favorisant le vieillissement actif.

La réussite de cette politique et de son plan d'action repose sur la synergie de l'ensemble des acteurs de la société, dont les personnes aînées elles-mêmes.

Par cette politique et son plan d'action, le gouvernement souhaite faire du Québec une société comme il en existe peu dans le monde : une société qui adapte ses pratiques et son organisation en fonction d'une vie plus longue et plus active.

UN QUÉBEC RICHE DE LA CONTRIBUTION DE SES AÎNÉS

Les aînés l'ont bien exprimé lors de la consultation publique de 2007 : ils souhaitent demeurer chez eux et s'y sentir bien, peu importe où ils ont élu domicile. C'est pourquoi le gouvernement travaille à ce que les aînés du Québec demeurent en santé dans leur communauté et continuent de s'épanouir, quel que soit leur lieu de résidence.

Le gouvernement veut favoriser le développement d'une société où tout le monde a sa place et peut contribuer, à sa manière, à la collectivité. Voilà ce que nous avons la volonté de concrétiser avec cette première politique gouvernementale sur le vieillissement.

Le projet est ambitieux. Il est à la hauteur de la reconnaissance que nous éprouvons envers nos prédécesseurs. Nous avons maintenant comme objectif de bâtir un Québec ami des aînés, où il fait bon ***Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec.***

Investissement relatif à la politique *Vieillir et vivre ensemble*

Accroître le soutien pour améliorer significativement les conditions de vie des aînés et faciliter leur maintien à domicile, voilà l'essence de la politique *Vieillir et vivre ensemble.* C'est un projet de société, pour un Québec riche de la contribution de ses aînés.

INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS CUMULÉS 2012-2017

Vieillir et vivre ensemble : c'est participer dans sa communauté	22,7 M$
Vieillir et vivre ensemble : c'est vivre en santé dans sa communauté	1,16 G$
Vieillir et vivre ensemble : c'est créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants dans sa communauté	1,31 G$
Recherche, évaluation et suivi	3,6 M$
Incitatifs fiscaux	172 M$
TOTAL	**2,7 G$**

M : million G : milliard

Famille et Aînés
Québec